



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 39 /23/DG/CNPS DU 16 JAN. 2023

Portant attribution du Marché, objet de l'Autorisation de Gré à Gré n° 076/22/CNPS/PCA/CM/SPCA du 26 octobre 2022 pour les travaux de rénovation, de réaménagement et d'équipement de la salle de conférences du Centre de Prévoyance Sociale de Yaoundé Indépendance

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VJ- le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VJ le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VJ le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VJ le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VJ l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VJ la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS);
- VJ l'Autorisation de Gré à Gré n° 076/22/CNPS /PCA/CM/SPCA du 26 octobre 2022;
- VJ le Rapport d'analyse de la Sous-Commission ad-hoc des offres administratives, techniques et financières de décembre 2022 ;
- VJ la lettre n° 9209/22/CNPS/DG du 23 décembre 2022 relative à l'examen du projet de Marché de gré à gré;
- VJ le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs (CIPM-BEC) en sa session du 29 décembre 2022;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>. – Le soumissionnaire LES FILMS TERRE AFRICAINE BP : 8231 Yaoundé est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Autorisation de Gré à Gré n° 076/22/CNPS/PCA/CM/SPCA du 26 octobre 2022 pour les travaux de rénovation, de réaménagement et d'équipement de la salle de conférences du Centre de Prévoyance Sociale de Yaoundé Indépendance, pour un montant de FCFA HTT 260 746 650 (deux cent soixante millions sept cent quarante-six mille six cent cinquante) et un délai d'exécution de douze (12) mois.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM/BEC
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



Yaoundé, le 16 JAN. 2023

*Noël Alain Olivier Mekulu  
Mvonao Akame*